

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 13 (1905)
Heft: 12

Artikel: Des origines du prieuré de Baulmes
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-14056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de Molière. Mais voici bien longtemps que la pièce est jouée. Comme tant d'autres personnages habillés à la vieille mode, le grossautier de Lausanne a été brusquement emporté par le tourbillon révolutionnaire de 1798. En quittant la scène il n'a pas eu le temps de donner le dernier mot de l'énigme. Dans la déroute, il a toutefois laissé tomber le « baston » qu'il tenait de ses prédécesseurs. On l'a ramassé et les curieux peuvent aujourd'hui le voir au musée du vieux Lausanne.

B. DUMUR.

DES ORIGINES DU PRIEURÉ DE BAULMES

(Suite et fin.)

Il n'y a au fond aucun argument en faveur de Romainmôtier dans les textes du Cartulaire de Lausanne, et en dehors il n'y en a qu'un seul, la déclaration du moine Jonas disant que le monastère fondé par le duc Félix Chramnelène était sur la *Novisona*. Alors que tout milite en faveur de Baulmes, devons-nous nous laisser arrêter par ce mot ? Nous ne le croyons pas. Il se peut que le moine Jonas ait commis une erreur. Il se peut aussi que la Baumine ait porté autrefois le nom de *Novisona*, qui paraît avoir été assez commun puisqu'on le retrouve dans le Valais où tous connaissent la Navizance. La Baumine n'est, en tout cas, qu'un nom dérivé et non pas un nom de premier jet, et les changements de nom de ruisseau ne sont pas rares, puisque non loin de là, l'Orbe supérieure s'appelait autrefois la Lionne, et qu'au XVIII^e siècle encore la Grande-Eau se nommait l'Eau-Noire.

Aussi, pour nous, est-ce bien le monastère de Ste-Marie de Baulmes que fonda Chramnelène. De son histoire, nous ne savons rien que le nom de son premier abbé Syagrius, la

preuve diplomatique de son existence en 1013 et de sa dépendance de Payerne en 1123. Maintenant, puisque cette dépendance ne se rattache pas à la donation du roi Conrad, comment l'expliquer? Nous ne pouvons, malheureusement, faire ici que des conjectures.

Nous pensons que, pour un motif qui nous échappe, le monastère de Baulmes a été, avant 985, rattaché au domaine épiscopal, ce qui expliquerait la persistance de la taxe de personat payée au chapitre. L'évêque de Lausanne peut avoir été abbé de Baulmes comme l'évêque de Sion l'était de Saint-Maurice; il peut aussi avoir reçu ce monastère en don d'un seigneur qui l'aurait confisqué, tel le duc Hubert. D'autre part, nous ne connaissons aucune libéralité des évêques de Lausanne en faveur de Payerne, et cependant nous voyons en 988 l'évêque Henri participer à l'élection de Odilon en qualité d'abbé de Cluny, Payerne et Romainmôtier¹; il se peut que cet évêque ait donné au couvent de la Broye l'église de Baulmes et ses filiales. Ce sont là, nous semble-t-il, des hypothèses plausibles.

* * *

Nous avons parlé des actes du Cartulaire de Lausanne qui ont trait à la Baumette de Saint-Didier, et nous avons dit que, contrairement à ce qu'en pensait M. de Gingins, ces documents n'ont rien à voir avec Baulmes ou Romainmôtier.

Le Cartulaire de Lausanne, à la page 30, renferme l'analyse d'une donation faite par le roi de Bourgogne Gontran à Saint-Sigon, qui n'est pas un ermite, mais l'abbaye de Saint-Seine en Bourgogne². D'après cette analyse, Gontran

¹ Bruel, Recueil des Chartes de Cluny, III, p. 174.

² Voir sur ce monastère Longnon, Géographie de la Gaule au vi^e siècle.

donna à ce monastère la grotte (Speluncam) que l'on nomme *Balmeta*, sise près de l'église Saint-Didier, avec des limites (*terminis*) non rapportées, et qu'il lui donna aussi trois manses à Orny, cinq à Daillens, huit à Oulens, quatre à Tolochenaz, deux à *Radiniaco*¹, un à Romanel et deux à Apples. Les indications chronologiques données par l'analyse ne s'accordent pas entre elles; nous admettrions volontiers que la donation eut lieu en 566, avant l'épiscopat de Marius².

Aux pages 238-240 du même Cartulaire figure une autre charte, copiée deux fois avec des variantes, dans laquelle on voit qu'en 814, l'empereur Louis-le-Débonnaire donna à l'église de Lausanne, pour l'entretien des chanoines, la cellule de *Balmeta*, construite en l'honneur de saint Didier, sur la rive de la Venoge, *in pagus lausonne*. De cette cellule dépendent vingt collonges avec leurs appartenances, et parmi ces dernières, la seconde copie mentionne en plus de la première des églises. L'empereur donne, en outre, la *villa* d'Eclépens, dit la première version, la portion qu'il possède à Ferreyres et (*vel*) la *villa* d'Eclépens avec la région (*ruvorio*) du Maurmont, dit la seconde. Laquelle de ces deux versions est la bonne, la plus simple sans doute. Mais, de même que dans la charte du roi Conrad, les interpolations ne font que préciser la donation primitive; elles n'en augmentent pas l'étendue.

Et maintenant, si nous rapprochons ces donations l'une de l'autre, leur parenté est évidente. Il est question de la même Baumette de Saint-Didier. Les vingt manses que

¹ Ce ne peut être Ranges. La terminaison donnerait Radigny ou Radignier. Est-ce peut-être le nom ancien de Saint-Saphorin sur Morges, qui releva de l'abbaye de Joux dès avant 1177, comme Orny et Saint-Didier?

² A lire attentivement le Cartulaire, on se rend compte que le préambule: au temps du B. Marius, ne sert qu'à relier l'analyse avec le paragraphe précédent, mais qu'il n'en résulte pas nécessairement que le nom de cet évêque ait été mentionné dans l'acte.

donne Gontran paraissent être les vingt collonges que concède le fils de Charlemagne. Ce n'est pas seulement l'égalité de nombre qui le fait supposer. Le Chapitre de Lausanne possède au XIII^e siècle, à Tolochenaz, quatre collonges¹ qui semblent être les mêmes que les quatre manses de 566. Entre 566 et 814, des églises s'ajoutent au domaine primitif, et nous constatons qu'en 1173 les églises de Daillens et de Tolochenaz appartiennent au Chapitre², que l'église d'Oulens est à cette époque une de celles du Gros de Vaud que l'évêque a cédées à l'abbaye de Montbenoît³; nous examinerons plus loin le sort des églises de Saint-Didier et d'Orny qui dépendirent de l'abbaye de Joux. Il nous semble donc sûr, qu'en réalité Louis le Débonnaire ne fit que transférer au Chapitre de Lausanne les biens du *pagus lausonne* donnés par Gontran à Saint-Sigon et qui paraissent avoir constitué, malgré leur dissémination, un seul domaine fiscal.

Dès lors, il est impossible d'admettre avec M. de Gingins que les religieux de la Baumette, se sentant à l'étroit, auraient transféré leur établissement à Romainmôtier. Ils auraient transféré en même temps à ce dernier monastère leurs biens, tandis qu'on ne voit pas que celui-ci en ait possédé la moindre bribe. En outre, de 566 à 814, la Baumette de Saint-Didier paraît avoir conservé le même caractère.

* * *

M. de Gingins a placé la Baumette de Saint-Didier sur la rive nord du Nozon, en face de l'hospice actuel de Saint-Loup. Nous avons peine à admettre que cet ermitage ait été

¹ Cartulaire de Lausanne, p. 296.

² Mém. Doc. Rom. VII. L'église d'Eclépens dépendait aussi du Chapitre. L'église de Daillens relevait en particulier de l'autel saint Jean l'Évangéliste en la cathédrale.

³ Nous nous réservons d'indiquer dans une autre étude quelle fut l'origine des possessions de l'abbaye de Montbenoît dans le pays de Vaud. Voir en attendant l'étude de F. de Gingins sur les *sires de Montfaucon*.

sur cette rive, alors que l'église avec laquelle il s'identifie était sur la rive sud, suffisamment du côté de la Venoge pour que la charte de 814 ait pu la placer sur cette rivière et non pas sur le Nozon. Une grosse de 1552¹ indique que le domaine entourant « la cure de Saint-Didier, autrement appelée Saint-Loup » est au-dessus de Pompaples « jouxte l'aigue du Nozon à bise, le pasquier commun et le chemin public à vent, des bois à occident, loz Bey du Molyn de Bornu et le chemin public à orient ». L'église de Saint-Didier se trouvait donc entre la Venoge et le Nozon, à un carrefour ; vers 1840, on aurait retrouvé dans un pré dépendant de Saint-Loup des vestiges de cette chapelle, démolie au lendemain de la Réforme par le baron de la Sarra².

Qu'était cette Baumette ? Le mot même indique une petite grotte. Ce terme équivaut exactement à celui de *spelucam* qu'emploie Gontran. En 814, il est question d'une cellule, ce qui peut, à cette époque, s'entendre d'un petit monastère et même simplement d'une chapelle. Y eut-il là un ermitage primitif que l'abbaye de Saint-Seine aurait développé en petit établissement monastique ? Ce n'est pas impossible. Il est en effet remarquable que, non loin de Ferreyres, à l'ouest, une autre église, celle de Cuarnens, était dès 1002 aussi dédiée à saint Didier³, et il serait possible que le nom du village de Dizy, au midi de la Venoge, ait eu la même origine⁴. Il peut y avoir eu dans cette contrée un ermite du nom de Didier. Mais peut-être aussi faut-il simplement voir là un rappel du nom de l'évêque de Langres, mort en 264⁵.

¹ Arch. cant. vaud. Grosse Abel Mayor, p. 87, 88, 96.

² Diet. hist. de Vaud, art. Saint-Loup.

³ Hist. Patriae Mon. de Turin, Chart. II, col. 84.

⁴ Ce village est appelé cependant en 926 Discidis, nom dans lequel on ne distingue guère Didier ou Dizier.

⁵ Ce n'est en tout cas pas l'archevêque de Vienne mort en 608, après Gontran. Cf. *Revue hist. vaud.* 1903 p. 120.

Quoi qu'il en soit, l'église de Saint-Didier eut une existence tourmentée. Nous avons vu que l'abbaye de Saint-Seine ne la garda pas. Le Chapitre de Lausanne ne la conserva pas davantage. Les sires de Grandson et la Sarra paraissent l'en avoir dépossédée au *xr^e* siècle, ainsi que de celle d'Orny, et ce furent par eux, sans doute, que l'abbaye du Lac de Joux acquit le patronat de toutes deux ¹. La paroisse de Saint-Didier ne comprenait alors que les deux villages de Pompages et de Ferreyres ; l'église était pauvre ; en 1453, elle n'avait que 48 sols de revenu ², indépendamment sans doute des 35 sols qu'elle devait à l'abbaye de Joux pour le personat ³. Il est probable qu'au *xvi^e* siècle, un particulier y fonda un autel dédié à saint Loup. C'est alors, en effet, qu'apparaît ce second vocable qui finit par l'emporter par l'attrait de la nouveauté, et qui a persisté alors que l'église a disparu.

Maxime REYMOND.

¹ Gingins. Annales de l'abbaye de Joux p. 19. Cependant, l'église de Saint-Didier n'est pas mentionnée en 1177 dans la bulle de confirmation des biens de l'abbaye par Alexandre III. En 1153, on trouve en mains de l'abbaye d'Ainay à Lyon une église Saint-Didier au diocèse de Lausanne (Gremaud, documents sur le Valais I 89). C'est probablement la nôtre ; mais alors on s'explique mal comment elle passa aux mains de l'abbaye de Joux. Le cartulaire de l'abbaye d'Ainay ne fait aucune allusion à cette église. Peut-être y eut-il donation par un Grandson-La Sarra, puis une cession à l'abbaye de Joux.

² Visite d'église de 1453. Mémorial de Fribourg t. III.

³ Grosse Abel Mayor p. 87.

